

Arrêté n° 2018-136 /MMC/SG portant
conditions de renouvellement exceptionnel
d'un permis de recherche.

Visa cf n° 299
du 13-07-2018

LE MINISTRE DES MINES ET DES CARRIERES

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement;
- Vu le décret n°2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2017-0221/PRES/PM/MMC du 24 avril 2017 portant organisation du Ministère des Mines et des Carrières ;
- Vu la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015, portant code minier du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC /MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- Vu le décret n°2017-0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières;

ARRETE



